



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-70001>

Département(s) de publication : **94**

Annonce n° **25-70001**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville de Vincennes

Correspondant : MME Jessica KAM, Mairie de Vincennes

Adresse : 53 bis rue de Fonetenay, 94300 Vincennes

Coordonnées :

Téléphone : 0143986768

Courriel : jkam@vincennes.fr

Adresse internet : <https://www.vincennes.fr/>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Mission de maîtrise d'oeuvre relative à l'amélioration des installations de désenfumage existant du bâtiment Coeur de Ville à Vincennes

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Mission de maîtrise d'oeuvre relative à l'amélioration des installations de désenfumage existant du bâtiment Coeur de Ville à Vincennes

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

60 mois à compter de la notification du marché.

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 22/07/2025 à 11:00

Délai minimum de validité des offres : 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 25S0029

Renseignements complémentaires : Clause d'insertion : Le nombre d'heures de travail à réaliser par du personnel en situation d'insertion est fixé à 70 heures.

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Coordonnées :

Adresse internet : <https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=913923&orgAcronyme=d8c>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/06/2025